

# COMMUNE DE PITRES

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 FEVRIER 2024

**Présents** : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, adjoints, Michel BIENVENU, Ourida GUEZOUL, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Gabriel GRAFF, Céline DUVAL, Sébastien BOISSEL, Gianni LEFEBVRE, Irène MARIE, Laurence RIDIRA, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN Conseillers municipaux.

**Absents excusés représentés** : Jacques SOREL par Florence LAMBERT et Elodie LACOMBE par Sabrina EUSEBE.

**Absents excusés** : Benoît BIVILLE et Christophe PETIT.

**Secrétaire de séance** : Nicolas QUENNEVILLE

Le quorum est atteint.

Madame la maire demande l'approbation du procès-verbal tenant lieu de compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2023. Il n'y a pas d'observations. Le procès-verbal est approuvé.

Madame la maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) **FONCTION PUBLIQUE : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE ;**
- 2) **DOMAINE ET PATRIMOINE : NOM DE LA FUTURE SALLE DE LOCATION (EX BIBLIOTHEQUE) ;**
- 3) **INTERCOMMUNALITE : AGGLOMERATION SEINE-EURE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE LA FUTURE SALLE DE LOCATION ;**
- 4) **INTERCOMMUNALITE : AGGLOMERATION SEINE-EURE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES POUR LA REALISATION D'UNE RAMPE POUR LE SOUS-SOL DE LA MAIRIE ;**
- 5) **INTERCOMMUNALITE : BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE ET APPROBATION DE LA CREATION DE LA ZAC PITRES-LE MANOIR ;**
- 6) **FINANCES LOCALES : SUBVENTION A L'ESPACE DES DEUX RIVES ;**
- 7) **FINANCES LOCALES : CLOTURE DE LA REGIE DE LA POLICE MUNICIPALE ;**
- 8) **URBANISME : DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR L'ETABLISSEMENT DU RESEAU EURE NORMANDIE NUMERIQUE**
- 9) **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ENEDIS - SIGNATURE DE CONVENTIONS DE SERVITUDES ;**
- 10) **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ENTHD - SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION DU RESEAU EURE NORMANDIE NUMERIQUE ;**
- 11) **DIVERS.**

### 1) **FONCTION PUBLIQUE : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

Mme la maire indique qu'une prime pouvoir d'achat peut être attribuée aux agents de la fonction publique territoriale dont les salaires bruts perçus ne dépassent pas 39 000 €.

La prime proposée varie de 800 € pour la tranche de revenus la plus basse à 300 € pour la tranche la plus haute mais elle peut être inférieure.

La simulation que nous avons faite en suivant la proposition maximum suppose une enveloppe supplémentaire d'environ 14 250 €.

Madame la maire demande si le conseil municipal est d'accord sur le principe d'accorder une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et propose que la commission des finances étudie le montant qui peut être accordé.

Le vote se fera donc ensuite lors d'un prochain conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour accorder une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. La commission des finances en étudiera les montants et que le vote se fera lors du prochain conseil municipal.

**2) DOMAINE ET PATRIMOINE : NOM DE LA FUTURE SALLE DE LOCATION (EX BIBLIOTHEQUE)**

Madame la maire propose de réfléchir au nom qui pourrait être donné à l'ancienne bibliothèque qui sera proposée prochainement à la location.

Il n'y a pas de propositions pour l'instant. La décision se fera donc lors d'un prochain conseil municipal.

**3) INTERCOMMUNALITE : AGGLOMERATION SEINE-EURE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE LA FUTURE SALLE DE LOCATION**

Mme la maire indique que les travaux de rénovation de la future salle de location consistent en des travaux de peinture, des vitrages à changer, des sanitaires à revoir, une cuisine à installer et le démontage et remontage des radiateurs. Le coût est estimé à 26 712.99 € HT à ce jour mais peut être encore faire l'objet d'une baisse possible.

Mme la maire demande l'autorisation de demander un fonds de concours à l'Agglomération Seine-Eure pour 50 % du montant soit 13 356.49 €

Mme Aubin demande si l'Espace des deux rives, qui recherche de nouveaux locaux, a été consulté.

Mme la maire répond en avoir discuté avec le nouveau directeur de l'Espace des deux rives et énumère les différents locaux communaux déjà mis à disposition par la mairie pour l'espace des deux rives.

Elle rappelle que la compétence « enfance jeunesse » a été reprise par l'Agglomération Seine Eure et que c'est à elle de résoudre le problème des locaux comme elle le fait ailleurs sur le territoire de l'Agglo. Un projet est en cours rue Féron pour des locaux supplémentaires pour l'Espace des deux rives. Les cessions des terrains sont en cours pour avoir la maîtrise foncière afin de créer également un espace piéton sécurisé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à faire une demande de fonds de concours à l'Agglomération Seine-Eure.

**4) INTERCOMMUNALITE : AGGLOMERATION SEINE-EURE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES POUR LA REALISATION D'UNE RAMPE POUR LE SOUS-SOL DE LA MAIRIE**

Mme la maire informe le conseil municipal que la commune est contrainte de faire à nouveau des fouilles archéologiques pour la réalisation d'une rampe pour le sous-sol de la mairie.

Les fouilles débuteront le 26 février et s'achèveront le 6 mars.

Le montant de ces fouilles s'élève à 43 164 € TTC soit 35 970 € HT

Elle souhaite demander une subvention à la préfecture de région. Cette subvention peut être de 50% mais généralement il s'agit plutôt de 20 à 40 % du montant HT des travaux.

Elle propose donc demander une aide à l'Agglo sous forme de fonds de concours à hauteur de 50% du montant des travaux restant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à faire une demande de subvention auprès de la préfecture de région et de fonds de concours à l'Agglomération Seine-Eure.

**5) INTERCOMMUNALITE : BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE ET APPROBATION DE LA CREATION DE LA ZAC PITRES-LE MANOIR**

Mme la maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont tous reçu les documents qui nous ont été transmis par l'agglo et qui font le bilan de la participation du public par voie électronique et des réponses apportées. Le conseil municipal confirme avoir reçu les documents.

Mme la maire donne la parole aux conseillers :

M. Cobert regrette que ce ne soit pas une enquête publique et qu'il n'y ait pas de commissaire enquêteur. Il estime que c'est un dialogue de sourd car il n'y a pas vraiment d'échanges avec l'agglomération : « On lit le dossier, on fait des remarques, ils nous répondent et c'est tout ». Aucun dialogue.

M. Cobert estime que certaines réponses sont folkloriques avec des chiffres farfelus comme le nombre d'emplois réellement créés. Il regrette que 120 ha de terre à potentiel agricole soit immobilisé pour au final n'utiliser que 20 ha pour les entreprises.

Mme la maire indique que cette zone a été classée zone à vocation industrielle depuis très longtemps.

M. Cobert s'inquiète de ce qu'il se passerait si CBN ne cédait pas ses terrains à l'agglomération.

Mme la maire répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, que les terrains seront cédés petit à petit par CBN. L'Agglo est en négociation avec CBN à ce sujet.

Mme AUBIN demande si la municipalité sait quelle entreprises viendront s'installer sur la future ZAC.

Mme la maire répond que non, mais qu'à la fin c'est elle qui signera les permis et qu'elle sera très vigilante sur le type d'entreprise qui viendront s'installer.

Après délibération, le conseil municipal, avec 18 voix « POUR », 1 voix « CONTRE (M. Cobert) et 2 « ABSTENTIONS » (Mme Lacombe et Mme Aubin)

## **6) FINANCES LOCALES : SUBVENTION A L'ESPACE DES DEUX RIVES**

Madame la maire expose que la commune de Pîtres a versé une subvention de 74 900 € à l'Espace des deux rives pour l'année 2023. Le montant de cette subvention n'a pas été augmenté depuis plusieurs années alors que les charges salariales de l'association augmentent.

Pour 2024, l'Espace des deux rives demande une subvention de 80 817 €.

Madame la maire propose de répondre favorablement à la demande de l'association.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité approuve la proposition de Madame la maire et décide d'inscrire une subvention de 80 817 € pour l'Espace des deux rives au Budget primitif 2024.

## **7) FINANCES LOCALES : CLOTURE DE LA REGIE DE LA POLICE MUNICIPALE**

Madame la maire expose que la commune de Pîtres dispose d'une régie de recettes de l'Etat pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation

La police municipale est désormais dotée du procès-verbal électronique (PVE) et les paiements des amendes se font en ligne.

Mme la maire demande au conseil municipal de clôturer la régie de recettes de l'Etat instituée auprès de la police

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la clôture de la régie de police municipale.

## **8) URBANISME : DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR L'ETABLISSEMENT DU RESEAU EURE NORMANDIE NUMERIQUE**

Madame la maire fait part au conseil municipal d'une demande de EURE NORMANDIE NUMERIQUE pour une permission de voirie pour l'établissement du réseau de la fibre.

Une convention est nécessaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer une convention avec EURE NORMANDIE NUMERIQUE.

## **9) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ENEDIS - SIGNATURE DE CONVENTIONS DE SERVITUDES**

Madame la maire fait part au conseil municipal d'une demande d'ENEDIS pour une autorisation pour l'implantation d'une canalisation basse tension pour l'alimentation électrique du lotissement « Les Terres à Maisons » rue du Bosc.

Une convention est nécessaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer une convention avec ENEDIS

## **10) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ENTHD - SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION DU RESEAU EURE NORMANDIE NUMERIQUE**

Madame la maire fait part au conseil municipal d'une demande de ENTHD, partenaire de EURE NORMANDIE NUMERIQUE l'usage des supports d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de la fibre sur la commune.

Une convention est nécessaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer une convention avec ENTHD

## **11) DIVERS**

Mme la maire fait part de remerciements reçus pour le colis de fin d'année, de vœux et de remerciements des familles pour les décès de Maëva DUBOIS, Françoise CANTRELLE et Lucien BLOT

Ensuite elle annonce quelques manifestations :

- Carnaval samedi prochain 17 février ;
- Loto du foot le 10 mars ;
- Loto Pitres Anim le 16 mars ;
- Trail des 2 amants le 7 avril.

Fin de la séance à 19 h 25